

Procès-Verbal d'Assemblée Générale (annuelle)

Association « n'Oubliez pas Charazé »

Mairie de Larnage-Monteglin Avenue Arthur Audibert

oubliezpas@hotmail.fr

Le 07/01/2022 à 11H00, les membres de l'association n'Oubliez pas Charazé se sont réunis par visio-conférence en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par FEROUZE BENDOUJOU, en qualité de présidente de l'association. Il est assisté par un secrétaire de séance, LEANNE LEFEVRE, en tant que suppléante de la secrétaire de l'association.

3 des membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu par les statuts, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. L'ordre du jour est rappelé par le Président :

1) Renouvellement des mandats des membres

2) fixation du montant des nouvelles cotisations

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été mis en évidence que les frais liés à l'hébergement de site internet vont évoluer et que sera présenter un rapport financier lors des prochaines. Après débat entre les membres au sujet des financements, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité, la présidence de MADAME FEROUZE BENDOUJOU.

2) Après débat, l'assemblée générale décide de maintenir le montant des nouvelles cotisations dues à 20 euros. Cette résolution est adoptée l'unanimité (3/3 membres présents).

3) Enonce qu'un budget détaillé des dépenses sera présentée en cours d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance

La président de séance

Association n'Oubliez pas Charazé
Mairie - Av. Arthur Audibert
05300 LARAGNE
www.oubliezpas.fr